

Paris, le 15 mai 2018



Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75 008 PARIS Cedex

☎ : 06.16.36.17.45

✉ : david.lecocq.cgt@hotmail.fr

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, **le mardi 22 mai 2018** sera l'occasion d'une journée d'action pour l'ensemble des salariés du public contre les attaques incessantes de votre gouvernement contre les différents statuts de fonctionnaires ou de salariés. Ces décisions politiques unilatérales vont affecter l'ensemble des services publics en grévant leurs ambitions sociales afin de les transformer en services marchands voués aux phénomènes de concurrence. La concurrence étant une compétition, elle ne se soumet à aucune loi et ne cesse de relativiser les phénomènes sociaux au profit uniquement de considérations économiques. Et nous constatons que le mode opératoire gouvernemental pour la SNCF suit parfaitement ce propos liminaire. Avant même que toutes négociations avec les organisations de salariés ne soient initiées, vous avez fait voter par le parlement l'abandon de tout recrutement statutaire au sein de cette entreprise nationale. Allez vous procéder de même dans le cadre des annonces de CAP 2022 ?

Plus précisément, la CGT-USIAOM appelle les agents du Ministère de l'Intérieur à cesser leur service pour les raisons intégrées dans le préavis émis par la CGT-UFSE.

La CGT-USIAOM considère que vos décisions de recruter (réaffecter?) 150 ETP sur les missions d'accueil des étrangers ne sont pas nécessaires et suffisante pour que les agents de préfecture, de l'OFPPA, de l'OFII et de toutes les institutions en rapport avec le droit des étrangers soient pleinement opérantes.

La CGT-USIAOM dénonce le manque de communication claire sur les intentions du gouvernement en matière de réforme de l'administration territoriale de l'État ; notamment en éloignant constamment les capacités de service public réel aux usagers. La numérisation est certes un moyen de moderniser l'action publique mais si, et seulement si, elle vient en complément des moyens humains situés sur les territoires pour conseiller et orienter les usagers.

La CGT-USIAOM constate que la hausse des effectifs de 8 000 agents dans les services de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale ne permet pas de compenser les difficultés sociales qui pèsent sur nos collègues actifs et ont pour conséquence ce malaise généralisé chez ces femmes et ces hommes. Le taux de suicide de nos collègues est inquiétant et ne peut avoir de réponses que si les conditions d'exposition de ces personnels au malaise social généralisé à la totalité de la population étaient analysées et si des solutions étaient apportées afin de limiter ce malaise. Comment des agents ayant fait vœux de sécurité publique peuvent ils en venir à s'ôter la vie avec autant de facilité dans un silence qui est effroyable ?

A l'occasion des mobilisations qui auront lieu ce jour-là, des agents pourraient décider de cesser le travail. En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du 22 mars 2018, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels administratifs, techniques et spécialisés du ministère de l'Intérieur et des juridictions administratives.

La CGT USIAOM vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ses salutations républicaines.

Pour la CGT-USIAOM
Le Secrétaire général

David LECOCQ